

COPIE

Monsieur Thomas BURGNER
Conseiller d'Etat
Chef du Département des Affaires
Sociales, de la santé et de l'énergie
Service de l'Action sociale
Rue du Scex 4
1950 Sion

Saxon, le 29 octobre 2007

Monsieur le Chef de Département,

Les présidents soussignés, respectivement

- M. Maurice CHEVRIER, Président de l'AVIEA
- M. Vital DARBELLAY, président de la Communauté d'intérêt RPT Valais
- M. Georgie LAMON, président de la Commission cantonale pour les personnes handicapées
- M. Jean-Marc DUPONT, président de la CVaIDI et d'INSOS Valais

ont tenu à donner une réponse commune à la consultation sur le document intitulé « Politique valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap, esquisse stratégique III ».

Nous relevons tout d'abord le travail considérable effectué par le Service de l'action sociale et son chef de service, M. Simon Darioli, pour l'élaboration de cette esquisse stratégique III. Nous relevons également le souci premier de proposer le meilleur soutien possible à la personne en situation de handicap.

La première partie du document (Esquisse de l'organisation valaisanne) présente la situation actuelle, les projets en cours et les trois axes importants (y compris la question informatique en stand by) :

- axe I : centres d'indications ;
- axe II : services ambulatoires ;
- axe III : centre de compétences.

La nécessité de la mise en place de ces trois axes est relevée par la majorité de nos membres. Les modalités sont encore à définir et devront se faire avec tous les partenaires. Nous relevons ici l'espoir que durant cette mise en place, des projets répondant à des besoins précis pourront voir le jour même durant la période transitoire 2008-2010. Nous revenons également sur l'importance, dans le cadre de contrats de prestations, d'un coût entier reconnu et non pas de déficit restant.

La deuxième partie intitulée : esquisse du plan stratégique valaisan n'est qu'une reprise de tout ce que demande la LIPPI. L'inscrire dans un document officiel qui passe par les étapes du Conseil d'Etat puis du Conseil fédéral représente à nos yeux un engagement ferme des instances cantonales à respecter les différents points de ce document et de les inscrire dans les futurs contrats de prestations dont les modalités devront être décrites de manière claire précise et transparente pour tous les partenaires.

En vous remerciant encore pour le travail et la consultation, nous vous présentons, Monsieur le Chef de Département, nos salutations les meilleures.

Maurice CHEVRIER



Vital DARBELLAY



Georgie LAMON



Jean-Marc DUPONT

